

Prolongation des séances

M. Baker (Grenville-Carleton): C'est absurde.

M. Mazankowski: Suivez les débats de la Chambre et vous verrez.

M. Baker (Grenville-Carleton): Vous connaissez notre position. Ne jouez pas ce jeu.

M. Nowlan: Quel comédien!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je suis habituellement ici. Je sais ce qui se passe.

M. Baker (Grenville-Carleton): Vous avez un pied de chaque côté de la clôture.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je sais quelle est la raison de l'opposition à la motion actuellement à l'étude. On s'oppose au bill C-84, le bill sur la peine capitale.

M. Baker (Grenville-Carleton): C'est absurde.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): On croit pouvoir retarder ce bill en forçant la Chambre à siéger assez tard pendant l'été.

Des voix: Oh, oh!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Quand le député de Grenville-Carleton a entendu des répliques venant du côté du gouvernement, il a dit, je crois, qu'il approchait du point sensible, ou quelque chose du genre. Eh bien, j'approche manifestement du point sensible des progressistes conservateurs. La Chambre est saisie de la question. Je dirais que les autres sujets, comme le bill C-87, sont encore négociables.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Est-ce vrai, Mitch?

M. Sharp: Ce n'est pas notre parti qui a fait traîner les choses.

M. Baker (Grenville-Carleton): Mais pour le bill C-87, c'est bien vous.

M. Nowlan: Il n'est vraiment pas au courant, il croit qu'il ne s'agit que du bill C-84.

M. l'Orateur: A l'ordre. Les députés semblent tentés de faire de ce débat une réunion des leaders à la Chambre. Peut-être devrions-nous en revenir au débat de la motion dont la Chambre est saisie.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est exactement ce que je pensais, monsieur l'Orateur. Pourquoi ne tiendrions-nous pas nos réunions de leaders ici même? Le bill C-87 est négociable, je pense, et je pense également que, comme un certain nombre de personnes doivent être exécutées au mois de juillet, il serait sage que la Chambre prenne une décision à l'égard du bill C-84 au plus tard dans le courant du mois de juin.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je le répète, le président du Conseil privé a convenu de ne pas appliquer la clôture au débat de deuxième lecture du bill C-84. Si nous n'appliquons pas la clôture, deux possibilités s'offrent à nous, et ce n'est pas au gouvernement mais au Parlement

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

d'en décider: devons-nous entendre tous les discours que les députés veulent faire en débattant le bill pendant tout le mois de juin et de juillet, ou prévoir des heures de séance supplémentaires au mois de juin pour essayer de clore ce débat, afin que le Parlement puisse rendre sa décision?

Il me paraît sage de prolonger nos heures de séance et si les députés veulent poursuivre le débat, ils pourront le faire. L'un d'entre eux peut proposer un amendement prévoyant un report de six mois, ce qui permettrait à tous ceux qui n'ont pas encore participé à ce débat de le faire. S'ils le veulent, ils peuvent faire prolonger le débat, mais essayons de savoir si la Chambre est disposée à en finir avant l'été. C'est le but de la motion et nous sommes prêts à l'appuyer. L'idée est bonne, à notre avis, mais nous allons continuer de négocier avec le président du Conseil privé pour que l'étude des bills C-87 et C-86 soit suspendue jusqu'à la fin de juin.

● (1540)

Même si j'ai été un peu dur envers mes amis conservateurs...

M. Mazankowski: Non pas dur, mais injuste.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je n'ai pas été injuste. Je suis ici depuis un bon moment et je sais comment les choses marchent à la Chambre. Il faut pardonner aux conservateurs d'être un peu mêlés. Certains s'intéressent plus que d'autres au bill C-84 tandis que certains autres s'intéressent surtout au bill C-87, mais la motion dont nous sommes saisis est claire et nette. Je l'ai dit deux ou trois fois, mais je vais le répéter. Il a été clairement décidé et convenu qu'on n'appliquerait pas le règlement de clôture au débat sur la peine de mort, et que tous ceux qui désirent intervenir auraient la possibilité de le faire. Aussi la question qui se pose se résume-t-elle à ceci: respectera-t-on le droit de parole de chacun en laissant le débat se prolonger jusqu'au milieu de l'été, ou bien en prévoyant des heures supplémentaires en juin dans l'espoir d'en arriver à une décision sur cette mesure législative ce mois-ci?

Cette question a fait l'objet de discussions lors de consultations entre les leaders des partis à la Chambre, et nous savons que le temps supplémentaire servira à cette fin. L'autre jour, un député intervenant dans le débat du bill C-84 en deuxième lecture a protesté contre la proposition de faire des heures supplémentaires qui seraient uniquement consacrées au bill C-84. Le président du Conseil du Trésor l'a interrompu pour lui demander s'il accepterait une motion qui ne ferait pas nommément allusion au bill C-84, mais aux bills émanant du gouvernement. Le député n'a bien sûr pas vraiment répondu à cette question. De quelque façon que l'on tourne la question, mes honorables amis siégeant à ma droite ne veulent d'aucun compromis. La question se résume à celle-ci: quand voulons-nous siéger les heures de débat supplémentaires concernant le bill C-84, que réclament les députés?